



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

|                          |            |   |            |
|--------------------------|------------|---|------------|
| <b>Référence FDS:</b>    | 11-1417-2  | <b>Numéro de version:</b>                 | 9.00       |
| <b>Date de révision:</b> | 17/03/2025 | <b>Annule et remplace la version du :</b> | 11/01/2023 |

**Numéro de version Transport:**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ DP270 Noire

##### Numéros d'identification de produit

|                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 62-3266-3530-7 | FJ-9251-0779-1 | UU-0101-3324-5 | UU-0101-3325-2 |
| 7100082565     | 4010017758     | 7100200491     | 7100200492     |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Adhésif structural

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com

**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDS des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:**

11-1418-0, 19-0425-9

### Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

## ETIQUETTE DU KIT

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### CLASSIFICATION:

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302

Toxicité aigüe, Catégorie 3 - Acute Tox. 3; H311

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360FD

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

#### Symboles :

SGH06 (Crâne et os) | SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

#### Pictogrammes



Contient:

2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine); Homopolymère du styrène (oligomérique); Alcool benzylique; Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Phénol ramifié, nonyl-2; 4-Nonylphénol, ramifié.

#### MENTIONS DE DANGER:

|        |   |
|--------|---|
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.                                 |
| H311   | Toxique par contact cutané.                               |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                          |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.                      |
| H360Fd | Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |

|      |   |
|------|---|
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour le sang ou les organes hématopoïétiques, le système cardiovasculaire, le système endocrinien, les reins/voies urinaires, le foie, et le système musculo-squelettique à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|------|---|

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MENTIONS DE MISE EN GARDE

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P260A Ne pas respirer les vapeurs.  
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.  
P280C Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

### Intervention ::

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :**

### <= 125 ml mention de danger

H311 Toxique par contact cutané.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

### <= 125 ml mention d'avertissement

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280C Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

### Intervention ::

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## AUTRES INFORMATIONS:

### Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants ([www.3M.com/msds](http://www.3M.com/msds))

### Raison de la révision:

Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été modifiée.

Section 2 : < 125ml Danger - Santé - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Étiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Étiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Étiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Étiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été ajoutée.

Étiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

|                          |            |   |            |
|--------------------------|------------|---|------------|
| <b>Référence FDS:</b>    | 11-1418-0  | <b>Numéro de version:</b>                 | 10.01      |
| <b>Date de révision:</b> | 27/02/2023 | <b>Annule et remplace la version du :</b> | 11/01/2023 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ DP270 Noire, Partie B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Additif

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>ADRESSE:</b>      | 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX |
| <b>Téléphone:</b>    | 01 30 31 61 61   |
| <b>E-mail:</b>       | tfr@mmm.com  |
| <b>Site internet</b> | http://3m.quickfds.com   |

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

##### CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360F

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

**2.2. Eléments de l'étiquette**

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

**MENTION D'AVERTISSEMENT:**

Danger

**Symboles :**

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

**Pictogrammes****Ingrédients :**

| Ingrédient                              | Numéro CAS | EC No.    | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3  | 216-823-5 | 90 - 99     |
| Résine hydrocarburée                    | 9003-53-6  | 500-008-9 | 1 - 10      |

**MENTIONS DE DANGER:**

|       |  |
|-------|--|
| H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux  |
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H360F | Peut nuire à la fertilité.   |
| H411  | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**MENTIONS DE MISE EN GARDE****Prévention:**

|       |   |
|-------|---|
| P201  | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P273  | Eviter le rejet dans l'environnement.           |
| P280E | Porter des gants de protection.                 |

**Intervention ::**

|                    |  |
|--------------------|--|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P313        | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.   |
| P333 + P313        | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.   |

**Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :**

**<= 125 ml mention de danger**

|       |                                      |
|-------|--------------------------------------|
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H360F | Peut nuire à la fertilité.           |

**<= 125 ml mention d'avertissement****Prévention:**

|      |   |
|------|---|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
|------|---|

P280E

Porter des gants de protection.

**Intervention ::**

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**AUTRES INFORMATIONS:****Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

5% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 6% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

| Ingrédient                              | Identifiant(s)   | %       | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]   |
|---|--|---------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | (N° CAS) 1675-54-3<br>(N° CE) 216-823-5<br>(N° REACH) 01-2119456619-26 | 90 - 99 | Irr. de la peau 2, H315<br>Irr. des yeux 2, H319<br>Sens. cutanée 1, H317<br>Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| Résine hydrocarburée                    | (N° CAS) 9003-53-6<br>(N° CE) 500-008-9                                | 1 - 10  | Repr. 1B, H360F   |
| Noir de carbone                         | (N° CAS) 1333-86-4<br>(N° CE) 215-609-9<br>(N° REACH) 01-2119384822-32 | <= 1    | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle  |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

**Limites de concentration spécifique**

| Ingrédient                              | Identifiant(s)                          | Limites de concentration spécifique                                  |
|---|---|--|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | (N° CAS) 1675-54-3<br>(N° CE) 216-823-5 | (C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315<br>(C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### **Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### **Contact avec la peau:**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux:**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

### Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u>                | <u>Condition</u>       |
|---------------------------------|------------------------|
| Aldéhydes                       | Pendant la combustion. |
| Hydrocarbures                   | Pendant la combustion. |
| Monoxyde de carbone             | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone              | Pendant la combustion. |
| Chlorure d'hydrogène            | Pendant la combustion. |
| Cétones.                        | Pendant la combustion. |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Pendant la combustion. |

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

#### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

##### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient   | Numéro CAS | Agence:      | Type de limite             | Informations complémentaires: |
|--|------------|--------------|----------------------------|-------------------------------|
| Noir de carbone  | 1333-86-4  | VLEPs France | VLEP (8 heures): 3.5 mg/m3 |                               |
| VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984) |            |              |                            |                               |
| VLEP   |            |              |                            |                               |
| Valeurs limites de moyenne d'exposition  |            |              |                            |                               |
| /  |            |              |                            |                               |

##### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.



**Niveaux dérivés sans effet (DNEL)**

| Ingrédient                              | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine  | DNEL                   |
|---|------------------------|------------|--|------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Employé    | Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques     | 8,3 mg/kg bw/d         |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Employé    | Exposition par voie cutanée, à court terme, des effets systémiques | 8,3 mg/kg bw/d         |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Employé    | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 12,3 mg/m <sup>3</sup> |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Employé    | Inhalation, exposition court terme, effets systémiques             | 12,3 mg/m <sup>3</sup> |

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)**

| Ingrédient                              | Produit de dégradation | Compartment                          | PNEC           |
|---|------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Eau                                  | 0,003 mg/l     |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Sédiments de l'eau                   | 0,5 mg/kg d.w. |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Rejets intermittants dans l'eau      | 0,013 mg/l     |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Eau de mer                           | 0,0003 mg/l    |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Sédiments de l'eau de mer            | 0,5 mg/kg d.w. |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane |                        | Usine de traitement des eaux d'égout | 10 mg/l        |

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

#### **Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| <b>Matériel</b> | <b>Epaisseur (mm)</b>      | <b>Temps de pénétration</b> |
|-----------------|----------------------------|-----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles  |

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

#### **Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

#### **8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Se référer à l'annexe

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

|   |  |
|---|--|
| <b>Etat physique:</b>                         | Liquide  |
| <b>Couleur</b>                                | Noir   |
| <b>Odeur</b>                                  | Odeur très douce                                   |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>        |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>        |
| <b>Point/intervalle d'ébullition:</b>         | > 148,9 °C   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>          | Non applicable.                                    |
| <b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>         | <i>Non applicable.</i>                             |
| <b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>         | <i>Non applicable.</i>                             |
| <b>Point d'éclair:</b>                        | > 93,3 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ] |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>        |

|   |   |
|---|---|
| <b>Température de décomposition</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| <b>pH</b>                                     | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| <b>Viscosité cinématique</b>                  | 12 609 mm <sup>2</sup> /s                                       |
| <b>Hydrosolubilité</b>                        | Nulle   |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| <b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| <b>Pression de vapeur</b>                     | <=186 158,4 Pa [@ 55 °C ]                                       |
| <b>Densité</b>                                | 1,15 g/ml   |
| <b>Densité relative</b>                       | 1,15 [Réf. Standard :Eau = 1]                                   |
| <b>Densité de vapeur relative</b>             | <i>Non applicable.</i>  |

## 9.2. Autres informations:

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Composés Organiques Volatils</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Masse moléculaire:</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts  
Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable   |                  |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

**Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

**Contact avec la peau:**

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**Contact avec les yeux:**

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

**Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom                                     | Route     | Organismes | Valeur  |
|---|-----------|------------|---|
| Produit                                 | Ingestion |            | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané    | Rat        | LD50 > 1 600 mg/kg                              |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Rat        | LD50 > 1 000 mg/kg                              |
| Noir de carbone                         | Cutané    | Lapin      | LD50 > 3 000 mg/kg                              |
| Noir de carbone                         | Ingestion | Rat        | LD50 > 8 000 mg/kg                              |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

| Nom                                     | Organismes | Valeur                          |
|---|------------|---------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Lapin      | Moyennement irritant            |
| Noir de carbone                         | Lapin      | Aucune irritation significative |

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

| Nom                                     | Organismes | Valeur                          |
|---|------------|---------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Lapin      | Irritant modéré                 |
| Noir de carbone                         | Lapin      | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                                     | Organismes      | Valeur        |
|---|-----------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Homme et animal | Sensibilisant |

**Sensibilisation des voies respiratoires**

| Nom                                     | Organismes | Valeur        |
|---|------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Humain     | Non-classifié |

**Mutagenicité cellules germinales**

| Nom                                     | Route    | Valeur  |
|---|----------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | In vivo  | Non mutagène  |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Noir de carbone                         | In vitro | Non mutagène  |
| Noir de carbone                         | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité**

| Nom                                     | Route      | Organismes | Valeur  |
|---|------------|------------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané     | Souris     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Noir de carbone                         | Cutané     | Souris     | Non-cancérogène   |
| Noir de carbone                         | Ingestion  | Souris     | Non-cancérogène   |
| Noir de carbone                         | Inhalation | Rat        | Cancérogène   |

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom                                     | Route     | Valeur   | Organismes | Test résultat        | Durée d'exposition               |
|---|-----------|--|------------|----------------------|----------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine  | Rat        | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération                     |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat        | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération                     |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané    | Non classifié pour les effets sur le développement       | Lapin      | NOAEL 300 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse           |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat        | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération                     |
| Résine hydrocarburée                    | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles                | Rat        | NOAEL 5 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                                     | Route     | Organe(s) cible(s) | Valeur        | Organismes | Test résultat          | Durée d'exposition |
|---|-----------|--------------------|---------------|------------|------------------------|--------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané    | Foie               | Non-classifié | Rat        | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 2 années           |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané    | Système nerveux    | Non-classifié | Rat        | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines        |
| Bis-[4-(2,3-                            | Ingestion | Système auditif    | Non-classifié | Rat        | NOAEL                  | 28 jours           |

|                             |            |   |               |        |                      |                            |
|-----------------------------|------------|---|---------------|--------|----------------------|----------------------------|
| époxypropoxy)phényl]propane |            | Coeur   Système endocrine   système hématopoïétique   Foie   des yeux   Rénale et / ou de la vessie |               |        | 1 000 mg/kg/jour     |                            |
| Noir de carbone             | Inhalation | pneumoconiosis  | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**Section 12 : Informations écologiques**

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel                                | N° CAS    | Organisme          | Type  | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|-----------|--------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Boue activée       | Composant analogue  | 3 heures   | IC50             | >100 mg/l     |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Truite arc-en-ciel | Estimé  | 96 heures  | LC50             | 2 mg/l        |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Puce d'eau         | Estimé  | 48 heures  | EC50             | 1,8 mg/l      |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Algues vertes      | Expérimental  | 72 heures  | ErC50            | >11 mg/l      |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Algues vertes      | Expérimental  | 72 heures  | NOEC             | 4,2 mg/l      |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Puce d'eau         | Expérimental  | 21 jours   | NOEC             | 0,3 mg/l      |
| Résine hydrocarburée                    | 9003-53-6 | N/A                | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A        | N/A              | N/A           |
| Noir de carbone                         | 1333-86-4 | Boue activée       | Expérimental  | 3 heures   | EC50             | >=100 mg/l    |
| Noir de carbone                         | 1333-86-4 | N/A                | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A        | N/A              | N/A           |

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

| Matériel                                | N° CAS    | Type de test                             | Durée    | Type d'étude                  | Test résultat  | Protocole                           |
|---|-----------|--|----------|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental<br>Biodégradation           | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 5 % Demande biologique en oxygène<br>DBO/Demande chimique en oxygène | OECD 301F - Manometric Respiro      |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental<br>Hydrolyse                |          | Demi-vie hydrolytique (pH 7)  | 117 heures (t 1/2)   | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| Résine hydrocarburée                    | 9003-53-6 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A      | N/A                           | N/A  | N/A                                 |
| Noir de carbone                         | 1333-86-4 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A      | N/A                           | N/A  | N/A                                 |

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

| Matériel                                | CAS N°    | Type de test  | Durée | Type d'étude                              | Test résultat | Protocole                     |
|---|-----------|---|-------|---|---------------|-------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental<br>Bioconcentration                                |       | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 3.242         | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |
| Résine hydrocarburée                    | 9003-53-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A   | N/A                                       | N/A           | N/A                           |
| Noir de carbone                         | 1333-86-4 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A   | N/A                                       | N/A           | N/A                           |

**12.4. Mobilité dans le sol:**

| Matériel                                | CAS N°    | Type de test                | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|-----------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Modélé Mobilité dans le sol | Koc          | 450 l/kg      | Episuite™ |

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

**12.7. Autres effets indésirables**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|  | <b>Transport routier<br/>(ADR)</b>  | <b>Transport aérien (IATA)</b>  | <b>Transport maritime<br/>(IMDG)</b>  |
|--|---|---|---|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | UN3082  | UN3082  | UN3082  |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, RÉSINE EPOXY LIQUIDE | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, RÉSINE EPOXY LIQUIDE | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, RÉSINE EPOXY LIQUIDE |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | 9   | 9   | 9   |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   | III   | III   | III   |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Dangereux pour l'environnement  | Ne s'applique pas.  | Polluant marin  |
| <b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>                         | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations                 | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations                 | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations                 |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  |
| <b>Température de régulation</b>   | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  |
| <b>Température critique</b>  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  |



|                                   |                 |                 |                 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Code de classification ADR</b> | M6              | Non applicable. | Non applicable. |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>   | Non applicable. | Non applicable. | Aucun           |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u>                       | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u>                 | <u>Réglementation</u>                                  |
|---|-------------------|---------------------------------------|--|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3         | Gr.3: non classifié                   | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Noir de carbone                         | 1333-86-4         | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Résine hydrocarburée                    | 9003-53-6         | Gr.3: non classifié                   | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |

#### Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

| <u>Ingrédient</u>                       | <u>Numéro CAS</u> |
|---|-------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3         |

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

#### Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

| Catégorie de Dangers                  | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de |                               |
|---------------------------------------|--|-------------------------------|
|                                       | Exigences de niveau inférieur                      | Exigences de niveau supérieur |
| E2 Dangereux pour le milieu aquatique | 200  | 500                           |

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2  
Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**

Aucun produit chimique répertorié

**Tableau des maladies professionnelles**

51 Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Liste des codes des mentions de dangers H**

|       |  |
|-------|--|
| H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux  |
| H360F | Peut nuire à la fertilité.   |
| H411  | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Raison de la révision:**

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.  
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.  
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été modifiée.  
 Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.  
 Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.

## Annexe

| Titre                                 |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Identification de la substance</b> | Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane;<br>EC No. 216-823-5;<br>Numéro CAS 1675-54-3; |

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom du scénario d'exposition</b>  | Utilisation industrielle d'adhésifs  |
| <b>étape du cycle de vie</b>   | Utiliser dans des sites industriels  |
| <b>activités participatives</b>  | PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées<br>PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage<br>ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article   |
| <b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>                    | Application du produit avec un pistolet applicateur Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.  |
| <b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b> |  |
| <b>Conditions d'exploitation</b>   | <b>État physique:</b> Liquide<br><b>Conditions générales d'exploitation</b><br>Durée d'utilisation: 8 heures / jour;<br>Jours d'émission par an: 220 jours / an;<br>Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 5 days/week;  |
| <b>Mesures de la gestion du risque</b>                                     | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent :<br><b>Mesures de la gestion du risque</b><br><b>Santé humaine</b><br>Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.;<br><b>Environnemental</b><br>Non nécessaire; |
| <b>Mesures de gestion des déchets</b>                                      | Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;<br>Prévenir les rejets de substances non dissoutes ou récupération des eaux usées;  |
| <b>3. Prévision de l'exposition</b>  |  |
| <b>Prévision de l'exposition</b>   | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.   |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

|                          |            |   |            |
|--------------------------|------------|---|------------|
| <b>Référence FDS:</b>    | 19-0425-9  | <b>Numéro de version:</b>                 | 4.00       |
| <b>Date de révision:</b> | 14/03/2025 | <b>Annule et remplace la version du :</b> | 28/02/2023 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ DP270 Noire, Partie A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Adhésif structural

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

Ce produit a été testé pour les lésions oculaires / irritation oculaire et les résultats des tests sont reflétés dans la classification attribuée.

Ce produit a été testé pour la corrosion / irritation cutanée et les résultats des tests sont reflétés dans la classification attribuée.

##### CLASSIFICATION:

Toxicité aiguë, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302

Toxicité aiguë, Catégorie 3 - Acute Tox. 3; H311

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361fd  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400  
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Éléments de l'étiquette

### Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

#### Symboles :

SGH06 (Crâne et os) |SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

#### Pictogrammes



#### Ingrédients :

| Ingrédient                                       | Numéro CAS | EC No.    | % par poids |
|--|------------|-----------|-------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | 284-325-5 | 40 - 60     |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | 229-962-1 | 15 - 40     |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | 202-859-9 | 1 - 10      |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | 91672-41-2 | 294-048-1 | < 10        |

#### MENTIONS DE DANGER:

|        |   |
|--------|---|
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H311   | Toxique par contact cutané.   |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.  |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour le sang ou les organes hématopoïétiques, le système cardiovasculaire, le système endocrinien, les reins/voies urinaires, le foie, et le système musculo-squelettique à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |

#### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

|       |  |
|-------|--|
| P260A | Ne pas respirer les vapeurs.                                   |
| P273  | Eviter le rejet dans l'environnement.                          |
| P280C | Porter des gants de protection et des vêtements de protection. |

#### Intervention ::

|                     |  |
|---------------------|--|
| P305 + P351 + P338  | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333 + P313<br>P391 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.<br>Recueillir le produit répandu.   |

**Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :**

**<= 125 ml mention de danger**

|        |   |
|--------|---|
| H311   | Toxique par contact cutané.   |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.                                |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |

**<= 125 ml mention d'avertissement**

**Prévention:**

|       |  |
|-------|--|
| P280C | Porter des gants de protection et des vêtements de protection. |
|-------|--|

**Intervention ::**

|             |  |
|-------------|--|
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
|-------------|--|

9% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

**2.3 .Autres dangers**

Contient une substance identifiée comme un perturbateur endocrinien dans la liste établie conformément à l'article 59 (1) de REACH

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

| Ingrédient                                       | Identifiant(s)  | %       | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]   |
|--|---|---------|--|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | (N° CAS) 84852-15-3<br>(N° CE) 284-325-5<br>(N° REACH) 01-2119510715-45 | 40 - 60 | Tox. aigüe 4, H302<br>Corr. cutanée 1B, H314<br>Repr. 2, H361df<br>Aquatique aigüe 1, H400,M=10<br>Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10<br>Lésions oculaires 1, H318        |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | (N° CAS) 6864-37-5<br>(N° CE) 229-962-1<br>(N° REACH) 01-2119497829-12  | 15 - 40 | Tox. aigüe 2, H330<br>Tox. aigüe 3, H311<br>Tox. aigüe 4, H302<br>Corr. cutanée 1A, H314<br>Tox. aquatique chronique 2, H411<br>Lésions oculaires 1, H318<br>STOT RE 2, H373 |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | (N° CAS) 91672-41-2<br>(N° CE) 294-048-1                                | < 10    | Tox. aigüe 4, H302<br>Corr. cutanée 1B, H314<br>Lésions oculaires 1, H318<br>Repr. 2, H361df   |

|                   |  |        |   |
|-------------------|--|--------|---|
|                   |  |        | Aquatique aigüe 1, H400,M=10<br>Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 |
| Alcool benzylique | (N° CAS) 100-51-6<br>(N° CE) 202-859-9 | 1 - 10 | Tox. aigüe 4, H302<br>Irr. des yeux 2, H319<br>Skin Sens. 1B, H317    |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### **Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### **Contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

#### **Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Toxique par contact cutané. Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision). Nocif en cas d'ingestion. Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

### Décomposition dangereuse ou sous-produits

#### Substance

Amines.  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone  
Oxydes d'azote.  
Vapeur toxique, gaz, particule.

#### Condition

Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle



**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**8.2. Contrôles de l'exposition:****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

**Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| <b>Matériel</b> | <b>Épaisseur (mm)</b>      | <b>Temps de pénétration</b> |
|-----------------|----------------------------|-----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles  |

*Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136  
 Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

|  |   |
|--|---|
| Etat physique:                         | Liquide   |
| Couleur                                | Incolore  |
| Odeur                                  | Douce d'amine, Odeur piquante                                   |
| Valeur de seuil d'odeur                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Point/intervalle d'ébullition:         | 205 °C [Conditions:(à 101kPa (Alcool benzylique))]              |
| Inflammabilité                         | Non applicable.   |
| Limites d'inflammabilité (LEL)         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Limites d'inflammabilité (UEL)         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Point d'éclair:                        | > 115,6 °C [Méthode de test:Coupe fermée]                       |
| Température d'inflammation spontanée   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Température de décomposition           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| pH                                     | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique                  | 13 500 mm <sup>2</sup> /s                                       |
| Hydrosolubilité                        | Légère (moins de 10 %)  |
| Solubilité (non-eau)                   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Pression de vapeur                     | 13,3 Pa [Conditions:(30°C); 1.8kPa à 100°C]                     |
| Densité                                | 1 g/ml  |
| Densité relative                       | 1 [Réf. Standard :Eau = 1]                                      |
| Densité de vapeur relative             | 3,72 [Réf. Standard :Air=1]                                     |
| Caractéristiques des particules        | <i>Non applicable.</i>  |

### 9.2. Autres informations:

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation:          | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Masse moléculaire:           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

#### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts  
Agents oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable   |                  |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

#### **Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

#### **Contact avec la peau:**

Toxique par contact cutané Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Réaction allergique de la peau (non-photo induced) chez les personnes sensibles : signes et symptômes peuvent inclure du rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons.

#### **Contact avec les yeux:**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

#### **Ingestion:**

Nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### **Autres effets de santé:**

#### **Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:**

Effets cardiaques : Les symptômes peuvent inclure : battements de coeur irrégulier, changement dans le rythme cardiaque, dégâts du muscle cardiaque, attaque cardiaque et peuvent être fatals. Effets hématopoiétiques : les symptômes peuvent inclure une faiblesse générale, fatigue et altérations du nombre de cellules sanguines. Effets hépatiques : les symptômes peuvent inclure perte de l'appétit, perte de poids, fatigue, faiblesse, sensibilité de l'abdomen et jaunisse. Effets musculaires: Signes / symptômes peuvent inclure une faiblesse musculaire généralisée, la paralysie et l'atrophie. Effets endocriniens : les symptômes peuvent inclure une interruption sur les fonctions des glandes sexuelles, de la thyroïde, surrénales ou pancréatiques, des changements dans la production d'hormones, des altérations dans les niveaux de circulations d'hormones et/ou des changements dans la réaction des tissus aux hormones. Effets sur les reins et la vessie : les symptômes peuvent inclure des modifications de la quantité d'urine, des douleurs abdominales ou dans le bas du dos, une augmentation du taux de

protéines dans les urines, une augmentation du taux d'urée dans le sang, du sang dans les urines et une miction douloureuse.

### Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Toxicité aiguë

| Nom  | Route  | Organismes | Valeur   |
|--|--|------------|--|
| Produit  | Cutané   |            | Pas de données disponibles. Calculé. >200 - =1 000 mg/kg |
| Produit  | Ingestion  |            | Pas de données disponibles. Calculé. >300 - =2 000 mg/kg |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Cutané   | Lapin      | LD50 > 2 000 mg/kg                                       |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Ingestion  | Rat        | LD50 1 531 mg/kg   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Cutané   | Lapin      | LD50 > 200 mg/kg   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Inhalation -<br>Poussières/<br>Brouillards<br>(4 heures) | Rat        | LC50 0,42 mg/l   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion  | Rat        | LD50 > 320 mg/kg   |
| Alcool benzylique                                | Inhalation -<br>Poussières/<br>Brouillards<br>(4 heures) | Rat        | LC50 8,8 mg/l  |
| Alcool benzylique                                | Ingestion  | Rat        | LD50 1 200 mg/kg   |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Cutané   | Lapin      | LD50 > 2 000 mg/kg                                       |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Ingestion  | Rat        | LD50 1 531 mg/kg   |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

### Corrosion / irritation cutanée

| Nom  | Organismes                         | Valeur               |
|--|------------------------------------|----------------------|
| Produit  | Données in Vitro                   | Irritant             |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Lapin                              | Corrosif             |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Lapin                              | Corrosif             |
| Alcool benzylique                                | Multipl<br>es espèces<br>animales. | Moyennement irritant |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Lapin                              | Corrosif             |

### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom  | Organismes                       | Valeur          |
|--|----------------------------------|-----------------|
| Produit  | Risques pour la santé similaires | Irritant sévère |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Lapin                            | Corrosif        |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Lapin                            | Corrosif        |
| Alcool benzylique                                | Lapin                            | Irritant sévère |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Lapin                            | Corrosif        |

### Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|-----|------------|--------|
|     |            |        |

|  |               |   |
|--|---------------|---|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Cochon d'Inde | Non-classifié   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Cochon d'Inde | Non-classifié   |
| Alcool benzylique                                | Humain        | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Cochon d'Inde | Non-classifié   |

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité cellules germinales**

| Nom  | Route    | Valeur  |
|--|----------|---|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | In vitro | Non mutagène  |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | In vivo  | Non mutagène  |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | In vitro | Non mutagène  |
| Alcool benzylique                                | In vivo  | Non mutagène  |
| Alcool benzylique                                | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | In vitro | Non mutagène  |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | In vivo  | Non mutagène  |

**Cancérogénicité**

| Nom               | Route     | Organismes                         | Valeur          |
|-------------------|-----------|------------------------------------|-----------------|
| Alcool benzylique | Ingestion | Multipl<br>es espèces<br>animales. | Non-cancérogène |

**Toxicité pour la reproduction**

**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom  | Route     | Valeur   | Organismes                | Test résultat        | Durée d'exposition     |
|--|-----------|--|---------------------------|----------------------|------------------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat                       | NOAEL 400 mg/kg/jour | 28 jours               |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles                | Classification officielle | NOAEL Non disponible |                        |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Ingestion | Toxique pour le développement                            | Classification officielle | NOAEL Non disponible |                        |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine  | Rat                       | NOAEL 1,5 mg/kg/jour | 1 génération           |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat                       | NOAEL 1,5 mg/kg/jour | 1 génération           |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat                       | NOAEL 45 mg/kg/jour  | Pendant la grossesse   |
| Alcool benzylique                                | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement       | Souris                    | NOAEL 550 mg/kg/jour | Pendant l'organogenèse |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat                       | NOAEL 400 mg/kg/jour | 28 jours               |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles                | Classification officielle | NOAEL Non disponible |                        |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Ingestion | Toxique pour le développement                            | Classification officielle | NOAEL Non disponible |                        |

## Organe(s) cible(s)

## Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom  | Route      | Organe(s) cible(s)                    | Valeur  | Organismes                       | Test résultat        | Durée d'exposition |
|--|------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible |                    |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                              | NOAEL Non disponible |                    |
| Alcool benzylique                                | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   |                                  | NOAEL Non disponible |                    |
| Alcool benzylique                                | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |                                  | NOAEL Non disponible |                    |
| Alcool benzylique                                | Ingestion  | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   |                                  | NOAEL Non disponible |                    |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible |                    |

## Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom  | Route      | Organe(s) cible(s)  | Valeur   | Organismes | Test résultat        | Durée d'exposition         |
|--|------------|---|--|------------|----------------------|----------------------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Ingestion  | Système endocrinien   système hématopoïétique   Foie  | Non-classifié  | Rat        | NOAEL 400 mg/kg/jour | 28 jours                   |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | Ingestion  | Rénale et / ou de la vessie   Coeur   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système immunitaire   muscles   Système nerveux   Système respiratoire        | Non-classifié  | Rat        | NOAEL 150 mg/kg/jour | 90 jours                   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Inhalation | Système endocrinien   système hématopoïétique   Foie   Rénale et / ou de la vessie   Système respiratoire   | Non-classifié  | Rat        | NOAEL 0,048 mg/l     | 3 Mois                     |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Inhalation | la peau   | Non-classifié  | Humain     | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Inhalation | Coeur   tractus gastro-intestinal   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système immunitaire   muscles   Système nerveux   des yeux   système vasculaire | Non-classifié  | Rat        | NOAEL 0,048 mg/l     | 3 Mois                     |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion  | muscles   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite | Rat        | NOAEL 5 mg/kg/jour   | 3 Mois                     |

|  |           |  |  |        |                      |             |
|--|-----------|--|--|--------|----------------------|-------------|
| mine)  |           |  | d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  |        |                      |             |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion | Coeur   Rénale et / ou de la vessie  | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat    | NOAEL 2,5 mg/kg/jour | 3 Mois      |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion | Système endocrine   système hématopoïétique   Foie   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat    | NOAEL 12 mg/kg/jour  | 3 Mois      |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | Ingestion | tractus gastro-intestinal   système immunitaire   Système nerveux   des yeux   Système respiratoire  | Non-classifié  | Rat    | NOAEL 5 mg/kg/jour   | 3 Mois      |
| Alcool benzylique                                | Ingestion | Système endocrine   muscles   Rénale et / ou de la vessie  | Non-classifié  | Rat    | NOAEL 400 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Alcool benzylique                                | Ingestion | Système nerveux   Système respiratoire   | Non-classifié  | Souris | NOAEL 645 mg/kg/jour | 8 jours     |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Ingestion | Système endocrine   système hématopoïétique   Foie   | Non-classifié  | Rat    | NOAEL 400 mg/kg/jour | 28 jours    |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie   Coeur   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système immunitaire   muscles   Système nerveux   Système respiratoire | Non-classifié  | Rat    | NOAEL 150 mg/kg/jour | 90 jours    |

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**Section 12 : Informations écologiques**

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel               | N° CAS     | Organisme | Type               | Exposition | Test point final | Test résultat |
|------------------------|------------|-----------|--------------------|------------|------------------|---------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié | 84852-15-3 | Poisson   | Composant analogue | 96 heures  | LC50             | 0,05 mg/l     |

**3M™ Scotch-Weld™ DP270 Noire, Partie A**

|  |            |                    |                    |            |       |                           |
|--|------------|--------------------|--------------------|------------|-------|---------------------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Algues vertes      | Composant analogue | 72 heures  | ErC50 | 0,323 mg/l                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Invertébré         | Composant analogue | 96 heures  | LC50  | 0,038 mg/l                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Diatomée           | Expérimental       | 96 heures  | EC50  | 0,027 mg/l                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Poisson            | Expérimental       | 96 heures  | LC50  | 0,017 mg/l                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Puce d'eau         | Expérimental       | 48 heures  | LC50  | 0,02 mg/l                 |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Algues vertes      | Composant analogue | 72 heures  | ErC10 | 0,0251 mg/l               |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Moucheron          | Composant analogue | 28 jours   | EC10  | 203 mg/kg (poids sec)     |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Truite arc-en-ciel | Composant analogue | 91 jours   | NOEC  | 0,006 mg/l                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Puce d'eau         | Composant analogue | 21 jours   | NOEC  | 0,024 mg/l                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Crevete mysidae    | Expérimental       | 28 jours   | NOEC  | 0,0039 mg/l               |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Boue activée       | Composant analogue | 3 heures   | EC50  | 950 mg/l                  |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Caille japonaise   | Composant analogue | 147 jours  | NOEC  | <=10 ppm régime           |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Laitue             | Composant analogue | 14 jours   | EC50  | 625 mg/kg (poids sec)     |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Microbes du sol    | Composant analogue | 40 jours   | NOEC  | 100 mg/kg (poids sec)     |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Collembole         | Composant analogue | 21 jours   | EC10  | 23 mg/kg (poids sec)      |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Ver                | Composant analogue | 14 jours   | LC50  | 88,6 mg/kg (Poids humide) |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Ver                | Composant analogue | 28 jours   | NOEC  | 24 mg/kg (poids sec)      |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Boue activée       | Expérimental       | 30 minutes | EC20  | 160 mg/l                  |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Bactéries          | Expérimental       | 17 heures  | EC50  | 96 mg/l                   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Algues vertes      | Expérimental       | 72 heures  | ErC50 | 7,9 mg/l                  |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Medaka             | Expérimental       | 96 heures  | LC50  | 22 mg/l                   |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Puce d'eau         | Expérimental       | 48 heures  | EC50  | 4,6 mg/l                  |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Algues vertes      | Expérimental       | 72 heures  | NOEC  | 0,13 mg/l                 |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Puce d'eau         | Expérimental       | 21 jours   | NOEC  | 4 mg/l                    |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Boue activée       | Expérimental       | 3 heures   | EC50  | 1 385 mg/l                |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Vairon de Fathead  | Expérimental       | 96 heures  | LC50  | 460 mg/l                  |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Algues vertes      | Expérimental       | 72 heures  | ErC50 | 770 mg/l                  |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Puce d'eau         | Expérimental       | 48 heures  | EC50  | 230 mg/l                  |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Algues vertes      | Expérimental       | 72 heures  | NOEC  | 310 mg/l                  |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Puce d'eau         | Expérimental       | 21 jours   | NOEC  | 51 mg/l                   |



|                         |            |                    |                    |           |       |                        |
|-------------------------|------------|--------------------|--------------------|-----------|-------|------------------------|
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Diatomée           | Composant analogue | 96 heures | EC50  | 0,027 mg/l             |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Poisson            | Composant analogue | 96 heures | LC50  | 0,017 mg/l             |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Poisson            | Composant analogue | 96 heures | LC50  | 0,05 mg/l              |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Algues vertes      | Composant analogue | 72 heures | ErC50 | 0,323 mg/l             |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Invertébré         | Composant analogue | 96 heures | LC50  | 0,038 mg/l             |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Puce d'eau         | Composant analogue | 48 heures | LC50  | 0,02 mg/l              |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Algues vertes      | Composant analogue | 72 heures | ErC10 | 0,0251 mg/l            |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Moucheron          | Composant analogue | 28 jours  | EC10  | 203 mg/l               |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Crevete mysidae    | Composant analogue | 28 jours  | NOEC  | 0,0039 mg/l            |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Truite arc-en-ciel | Composant analogue | 91 jours  | NOEC  | 0,006 mg/l             |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Puce d'eau         | Composant analogue | 21 jours  | NOEC  | 0,024 mg/l             |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Boue activée       | Composant analogue | 3 heures  | EC50  | 950 mg/l               |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Caille japonaise   | Composant analogue | 147 jours | NOEC  | <=10 ppm régime        |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Laitue             | Composant analogue | 14 jours  | EC50  | 625 mg/kg (poids sec)  |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Microbes du sol    | Composant analogue | 40 jours  | NOEC  | 100 mg/kg (poids sec)  |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Collembole         | Composant analogue | 21 jours  | EC10  | 23 mg/kg (poids sec)   |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Ver                | Composant analogue | 14 jours  | LC50  | 88,6 mg/kg (poids sec) |
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2 | Ver                | Composant analogue | 28 jours  | NOEC  | 24 mg/kg (poids sec)   |

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

| Matériel   | N° CAS     | Type de test                         | Durée    | Type d'étude                   | Test résultat  | Protocole                        |
|--|------------|--------------------------------------|----------|--------------------------------|--|----------------------------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Expérimental<br>Biodégradation       | 28 jours | évolution dioxyde de carbone   | 53 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours) | OCDE 301B - Mod. CO2             |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Expérimental<br>Biodégradation       | 28 jours | Demande biologique en oxygène  | 0 %BOD/ThO D   | OCDE 301C                        |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Expérimental<br>Biodégradation       | 28 jours | Déplétion du carbone organique | <1 %<br>Suppression de carbone organique dissous COD   | Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Expérimental<br>Biodégradation       | 14 jours | Demande biologique en oxygène  | 94 %BOD/ThO D  | OCDE 301C                        |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | 91672-41-2 | Composant analogue<br>Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone   | 53 % Evolution de CO2/Evolution  | OCDE 301B - Mod. CO2             |

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  | de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours) |  |
|--|--|--|--|--|--|--|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel   | CAS N°     | Type de test                       | Durée    | Type d'étude                              | Test résultat | Protocole                      |
|--|------------|------------------------------------|----------|---|---------------|--------------------------------|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Expérimental BCF - Poisson         | 28 jours | Facteur de bioaccumulation                | 984           |                                |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Expérimental BCF - Poisson         | 16 jours | Facteur de bioaccumulation                | 1300          | similaire à l'OECD 305         |
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Expérimental Bioconcentratie       |          | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 5.4           | OCDE 117 méthode HPLC log Kow  |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Expérimental BCF - Poisson         | 60 jours | Facteur de bioaccumulation                | 60            | OECD305-Bioconcentration       |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Expérimental Bioconcentratie       |          | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.51          | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Expérimental Bioconcentratie       |          | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 1.10          |                                |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | 91672-41-2 | Composant analogue BCF - Poisson   | 28 jours | Facteur de bioaccumulation                | 984           |                                |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | 91672-41-2 | Composant analogue BCF - Poisson   | 16 jours | Facteur de bioaccumulation                | 1300          | similaire à l'OECD 305         |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | 91672-41-2 | Composant analogue Bioconcentratie |          | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 5.4           | OCDE 117 méthode HPLC log Kow  |

### 12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel   | CAS N°     | Type de test                            | Type d'étude | Test résultat | Protocole   |
|--|------------|---|--------------|---------------|---|
| 4-Nonylphénol, ramifié                           | 84852-15-3 | Composant analogue Mobilité dans le sol | Koc          | 11 060 l/kg   | OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots |
| 2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) | 6864-37-5  | Modelé Mobilité dans le sol             | Koc          | ≤1.5          | ACD/Labs ChemSketch™  |
| Alcool benzylique                                | 100-51-6   | Expérimental Mobilité dans le sol       | Koc          | 29 l/kg       |   |
| Phénol ramifié, nonyl-2                          | 91672-41-2 | Composant analogue Mobilité dans le sol | Koc          | 11 060 l/kg   | OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots |

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

| Ingrédient | Numéro CAS | Informations sur les perturbateurs endocriniens environnementaux |
|------------|------------|--|
|------------|------------|--|

|                        |            |  |
|------------------------|------------|--|
| 4-Nonylphénol, ramifié | 84852-15-3 | Il a été déterminé que ce produit chimique a des effets à long terme sur un large éventail de taxons, tels que des effets transgénérationnels ou des changements dans le patrimoine génétique, et l'exposition peut entraîner des troubles de la reproduction et un dysfonctionnement chez la faune. |
|------------------------|------------|--|

### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

### Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.  
20 01 27\* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|  | Transport routier<br>(ADR)   | Transport aérien (IATA)  | Transport maritime<br>(IMDG)   |
|--|--|--|--|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        | UN2810   | UN2810   | UN2810   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE NSA [(4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(2-MÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE); (4-NONYL PHÉNOL, RAMIFIÉ)] | LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE NSA [(4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(2-MÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE); (4-NONYL PHÉNOL, RAMIFIÉ)] | LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE NSA [(4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(2-MÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE); (4-NONYL PHÉNOL, RAMIFIÉ)] |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 6.1  | 6.1  | 6.1  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | III  | III  | III  |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Non dangereux pour l'environnement  | Ne s'applique pas.  | N'est pas un polluant marin   |
| <b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>                         | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  |
| <b>Température de régulation</b>   | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  |
| <b>Température critique</b>  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  | Pas de données de tests disponibles.  |
| <b>Code de classification ADR</b>  | T1  | Non applicable.   | Non applicable.   |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>  | Non applicable.   | Non applicable.   | Aucun   |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

#### Ingrédient

4-Nonylphénol, ramifié

#### Numéro CAS

84852-15-3

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

#### Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

|                      |  |
|----------------------|--|
| Catégorie de Dangers | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de |
|----------------------|--|

|                                       | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| E1 Dangereux pour le milieu aquatique | 100                           | 200                           |

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2  
Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**

| Chimique                | Identifiant(s) | Liite 1  |
|-------------------------|----------------|----------|
| Phénol ramifié, nonyl-2 | 91672-41-2     | Partie 2 |
| 4-Nonylphénol, ramifié  | 84852-15-3     | Partie 2 |

**Tableau des maladies professionnelles**

|       |   |
|-------|---|
| 49    | Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines   |
| 49bis | Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine   |
| 84    | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde. |

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Liste des codes des mentions de dangers H**

|        |   |
|--------|---|
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H311   | Toxique par contact cutané.   |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.   |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318   | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H330   | Mortel par inhalation.  |
| H361df | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.  |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.  |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour le sang ou les organes hématopoïétiques, le système cardiovasculaire, le système endocrinien, les reins/voies urinaires, le foie, et le système musculo-squelettique à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |

**Raison de la révision:**

Section 2 : < 125ml Danger - Santé - L'information a été modifiée.  
Section 2: <125ml Précaution - Réponse - L'information a été ajoutée.  
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.  
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.  
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.  
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.  
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.  
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.  
Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été ajoutée.  
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.  
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été modifiée.  
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.  
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.  
Section 8: Protection personnelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été ajoutée.  
Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.  
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.  
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.  
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.  
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 11 : Tableau lactation - L'information a été supprimée.  
Section 11: L'exposition prolongée ou répétée peut causer (phrases standards) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.  
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.  
Section 12 : Ligne du tableau des perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.  
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été supprimée.  
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.  
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**

